



This PDF is generated from authoritative online content, and is provided for convenience only. This PDF cannot be used for legal purposes. For authoritative understanding of what is and is not supported, always use the online content. To copy code samples, always use the online content.

# Workforce Management Web for Supervisors Help

Propriétés du poste

# Propriétés du poste

Le volet **Propriétés du poste** permet de définir les paramètres généraux des postes. Par défaut, ce volet s'ouvre lorsque vous sélectionnez un poste dans le volet **Postes**.

## Champ Nom

Nom de ce poste. Utilisez des noms, comme Premier poste, Poste de relève ou Deuxième poste, qui identifient le type de poste. Le nom doit être unique dans le site.

## Heure et durée

- **Nbre min. d'heures payées**—Nombre minimal d'heures défini pour ce poste, entré au format hh:mm. Tous les contrats attribués à ce poste doivent être disponibles au moins pour ce nombre d'heures. Les valeurs autorisées vont de 00:01 à 23:45. Cette valeur doit être inférieure ou égale au paramètre **Nombre maximal d'heures quotidiennes payées** dans le contrat associé. Doit inclure toutes les pauses et les repas payés.
- **Nbre max. d'heures payées**—Nombre maximal d'heures défini pour ce poste, entré au format hh:mm. Les valeurs autorisées vont de 00:01 à 23:45. Cette valeur doit être égale ou supérieure au paramètre **Nombre minimal d'heures quotidiennes payées** dans le contrat associé. Doit inclure toutes les pauses et les repas payés.
- **Heure de début au plus tôt**—Première heure à laquelle ce poste peut commencer. Certains sites échelonnent les postes de sorte que, par exemple, tous les agents du troisième poste arrivent entre 7:15 et 8:15. L'heure de début au plus tôt pour ce poste serait 7:15.
- **Heure de fin au plus tard**—Dernière heure à laquelle ce poste peut se terminer. Les agents peuvent finir leur poste à intervalles échelonnés correspondant à l'échelonnement du début du poste. Par exemple : un poste qui commence entre 7:15 et 8:15 peut se terminer entre 3:15 et 4:15. L'heure de fin au plus tard de ce poste serait 4:15.
- **Jour suivant**—Lorsque cette option est sélectionnée, le poste peut se terminer au cours de la journée suivante.
- **Point de départ**—Si vous échelonnez les heures de début pour plusieurs agents effectuant un poste, le **point de départ** est l'incrément de temps entre les heures de début possibles. Le **planificateur** utilise ce **point de départ** pour configurer les plannings des agents. Le point de départ peut être n'importe quel nombre de minutes compris entre 1 et 120.

### Important

Les deux derniers chiffres de l'heure de début au plus tôt doivent être :00 ou un multiple pair du **Point de départ**. Dans le cas contraire, le **Planificateur** ignore la valeur entrée pour le point de départ et prend par défaut la valeur de **point de**

**départ** 15 min. Par exemple : si vous définissez une **Heure de début au plus tôt** sur 09:15 et une option de **Point de départ** toutes les 30 minutes, le **Planificateur** ignore la valeur saisie pour le **Point de départ** (car 15 n'est pas égal à 30 et n'en est pas un multiple) et échelonne les postes comme suit : 09:15, 09:30, 09:45, 10:00, etc.

Utilisez les paramètres horaires facultatifs suivants pour réduire la plage horaire durant laquelle le début ou la fin du poste peut être planifié(e). Vous pouvez créer une heure de début ou de fin fixe pour le poste. Par exemple, pour définir une heure de début fixe, définissez pour le champ **Heure de début au plus tard** la même heure que le champ **Heure de début au plus tôt**. La durée totale du poste reste alors flexible.

## Avertissement

Si vous établissez des heures de début et de fin fixes pour votre poste, le poste sera trop peu flexible pour créer des plannings optimaux.

- **Heure de début au plus tard**—La dernière heure à laquelle ce poste peut commencer. Certains sites échelonnent les postes de sorte que, par exemple, tous les agents du troisième poste arrivent entre 7:15 et 8:15. L'heure de début au plus tard de ce poste serait 8:15.
- **Heure de fin au plus tôt**—La première heure à laquelle ce poste peut se terminer. Les agents peuvent finir leur poste à intervalles échelonnés correspondant à l'échelonnement du début du poste. Par exemple : un poste qui commence entre 7:15 et 8:15 peut se terminer entre 3:15 et 4:15. L'heure de fin au plus tôt de ce poste serait 3:15.

## Jours de la semaine disponibles

Jours de la semaine auxquels le poste peut être attribué par l'algorithme de planification. Par défaut, tous les jours sont sélectionnés.

### Répartition :

- **Min.**—Nombre minimal d'occurrences du poste pour chaque agent dont le contrat est associé à ce poste.
- **Max.**—Nombre maximal d'occurrences du poste pour chaque agent dont le contrat est associé à ce poste.
- **S'applique à**—Période à laquelle le planificateur doit appliquer les répartitions minimale et maximale.
  - **Ignorer**Les propriétés de répartition ne sont pas appliquées.
  - **Chaque semaine**Le min. et le max. sont considérés sur une base hebdomadaire. Les chiffres saisis devraient être égaux aux nombres requis pour une semaine.
  - **Période de planification du planning**—Les propriétés de répartition sont appliquées à la période de planification du planning. Les chiffres de répartition saisis devraient être égaux aux nombres

requis pour l'ensemble de la période de planification du planning.

## Règle de jour de congé et récupération

Règles pouvant être définies pour les jours de repos associés à ce poste :

- **Pas de règle** signifie qu'il n'y a pas de règle concernant les jours de repos.
- Trois règles de jours de repos sont possibles :
  - **Jour suivant**—Si un agent effectue ce poste, il reçoit un jour de repos le lendemain.
  - **Jour précédent**—Si un agent effectue ce poste, il reçoit un jour de repos la veille.
  - **Le jour suivant n'est pas un jour de repos**—Si un agent effectue ce poste, il ne peut pas recevoir un jour de repos le lendemain.